

**Mots clés**

DN

tuyauterie

accessoire sous pression

norme

**Référence directe**

Article 1 § 2.6

Article 3 § 1.3

**Accepté par le GTP****28/01/1999****Accepté par le CLAP****28/01/1999****Sujet**

Classification - Notion de DN

**Question**

La directive utilise la notion de DN (définie à l'article 1 § 2.6) pour la classification des tuyauteries ou des accessoires de tuyauteries (voir article 3 § 1.3).

Comment appliquer la Directive pour classier des produits tubulaires ou accessoires pour lesquels la notion de DN n'existe pas (tubes en cuivre, robinets en plastique, profils creux, ...) ?

**Réponse**

En l'absence de DN dans les normes, il faut considérer que DN correspond au diamètre intérieur en millimètres pour les produits circulaires ou au diamètre en millimètres de la section de passage circulaire équivalente pour les produits non-circulaires.

Pour les tubes non-circulaire un diamètre comparatif doit être déterminé par rapport à la section droite existante. Ce diamètre comparatif doit être utilisé comme base pour la classification.

Modifications par rapport à la précédente version adoptée : Reprise de l'orientation 2/2 (28/01/99) et correction rédactionnelle en date du 16-09-2004.